Image not found or type unknown

Delit de fuite et recidive alcool

Par **BERTONE23**, le **30/04/2011** à **22:02**

Bonjour,

j'ai percuté un véhicule en ayant 2,1 g d'alcool dans le sang, par peur je me suis enfui mais vite rattrapé par la police donc un délit de fuite.

En plus de cela je suis récidiviste concernant l'alcool (il y a moins de 3 ans je me suis fait arréter avec de l'alcool dans le sang en scooter).

Pouvez vous me dire ce que je risque concretement.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **30/04/2011** à **23:21**

Bonjour,

La réponse est simple :
- annulation directe du permis (maxi 5 ans)
- confiscation obligatoire de la voiture,
Ce sont les peines plancher instituées par la loi ADOPPSI II du 16 mars 2011.
+ peines complémentaires (prison, stage obligatoire, forte amende, interdiction de rouler avec un véhicule ne nécessitant pas de permis, etc. etc.).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés